



Département du Rhône
Arrondissement de Lyon
Grand Lyon La Métropole

La commune de Solaize a fait longtemps office de précurseur sur le territoire de La Métropole en tant qu'elle avait mis en place des dispositifs incitatifs aux travaux vertueux d'économie d'énergie, il y a 20 ans. Ce dispositif a fait l'objet d'une refonte en 2013 tenant compte de l'actualité et de la réglementation au niveau national.

Depuis 2013, les objectifs nationaux et locaux se sont démultipliés. Si bien que le dispositif de 2013 est devenu décalé, disparate et sans plus réel apport face aux enjeux d'aujourd'hui.

La commune n'a pas abandonné les aides car la préservation de l'environnement est un sujet dont on mesure tous les jours l'importance, tout autant que l'économie d'énergie ainsi que la maîtrise de la dépense.

C'est pourquoi le dispositif a évolué depuis septembre 2025 suivant 3 principes :

- Ouvrir le dispositif au plus grand nombre, c'est à dire **sans conditions de ressources**
- Complémentarité des aides communales avec le dispositif existant d'EcoRénov
- Cohérence du dispositif avec l'objectif de la maîtrise de l'énergie, c'est-à-dire sans effet d'aubaine mais avec un résultat mesurable

Le principe

La Commune bonifie les aides existantes dans le cadre du système d'aides Eco Rénov

Pour qui ?

Le dispositif s'adresse aux propriétaires occupants de maisons individuelles **sans conditions de ressources** qui font des travaux.

Quels types de travaux sont aidés par la commune ?

Ces travaux seront du niveau **exemplaire** tel que défini par EcoRénov ou de niveau **volontaire mais** avec 4 postes de travaux traités sur 6 (isolation façades, isolation combles, isolation fenêtres, isolation plancher bas, chauffage, ventilation) et un gain énergétique de 45% minimum

Combien ?

- + 1 500 € à l'aide EcoRénov à la mission de maîtrise d'œuvre si elle est suivie de travaux.
- + 2 000 € à l'aide aux travaux EcoRénov

A quelles conditions ?

- La conformité des travaux réalisés est effectuée par la maîtrise d'œuvre
- La conformité des travaux associée aux validations EcoRénov permettront la libération des aides municipales

Comment ?

Contactez l'Espace Conseil France Rénov' animé par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat au 04 37 48 25 90 ou via <https://www.alec-lyon.org/services/aides-et-accompagnements/ecorenov-service-aide-eco-renovation-des-logements/>

Une fois rentré dans le dispositif Ecorenov, l'Agence Locale de l'énergie et du climat vous accompagnera jusqu'à la perception de votre aide